ATTESTATION DE QUALITE DE PERSONNE POLITIQUEMENT EXPOSEE
Nom:
Dránom
Prénom :
J'exerce ou j'ai exercé une fonction politique, juridictionnelle ou administrative importante ? O Non
○ Oui -> Fonction exercée:
Si vous avez cessé d'exercer cette activité, indiquez depuis quelle date :
Une personne de ma famille ou de mon entourage exerce-t-elle ou a-t-elle exercé une fonction politique, juridictionnelle ou administrative importante ? O Non
Oui -> Fonction exercée:
Si cette personne de votre famille ou de votre entourage a cessé d'exercer cette activité, indiquez depuis quelle date :
Liens avec cette personne :
Si vous avez répondu « oui » à au moins une de ces questions, Crédal peut être amené à vous demander des informations et justificatifs complémentaires selon la nature et/ou les montants de l'{des} opération(s) effectuée(s)
Je certifie sur l'honneur que les éléments figurant sur la présente déclaration sont exacts, exhaustifs et conformes à la réalité.
Je m'engage à informer les services de Crédal de tout changement de situation pouvant avoir un impact sur les réponses apportées à la présente déclaration.
Fait à:
Date:
Signature :

PERSONNE POLITIQUEMENT EXPOSÉE (PPE)- NOTE EXPLICATIVE

Sont considérés comme des PPE : les personnes qui exercent ou ont cessé d'exercer depuis moins d'un an, l'une des fonctions suivantes :

- Chef d'Etat, chef de gouvernement, membre d'un gouvernement national ou de la Commission Européenne;
- 2. Membre d'une assemblée parlementaire nationale ou du Parlement européen ;
- 3. Membre d'une cour suprême, d'une cour constitutionnelle ou d'une autre haute juridiction dont les décisions ne sont pas, sauf circonstances exceptionnelles, susceptibles de recours ;
- 4. les membres des organes dirigeants des partis politiques;
- 5. Membre d'une cour des comptes ;
- 6. Dirigeant ou membre de l'organe de direction d'une banque centrale ;
- 7. Ambassadeur, chargé d'affaires, consul général et consul de carrière ;
- 8. Officier général ou officier supérieur assurant le commandement d'une armée ;
- 9. Membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'une entreprise publique ;
- 10. Dirigeant d'une institution internationale publique créée par un traité.

Y compris les membres directs de leur famille

- 1. Le conjoint ou le partenaire notoire ;
- 2. Le partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou par un contrat de partenariat enregistré en vertu d'une loi étrangère ;
- 3. En ligne directe, les ascendants et descendants, au premier degré, ainsi que leur conjoint, leur partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou par un contrat de partenariat enregistré en vertu d'une loi étrangère.

Ou les personnes connues pour leur être étroitement associées :

- 1. Toute personne physique identifiée comme étant le bénéficiaire effectif d'une personne morale conjointement avec ce client;
- 2. Toute personne physique connue comme entretenant des liens d'affaires étroits avec ce client.

Comme tous les organismes prêteurs soumis à la loi du 17 septembre 2017 concernant la prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme et à la limitation de l'utilisation des espèces, Crédal doit mettre en œuvre des mesures adaptées pour faire face à l'ensemble des risques auxquels ses adhérents PPE peuvent l'exposer.